



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 04 mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

Excusé : Stéphane TONIZZO pouvoir à Valérie CHALLON

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_09_04052026

Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les communes de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur du Conseil municipal dans un délai de six mois suivant son installation.

Ce règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du Conseil municipal, notamment :

- les conditions d'organisation des séances
- les modalités de convocation et d'information des conseillers municipaux
- les règles de présentation et d'examen des délibérations
- les conditions d'expression des élus, y compris des groupes d'opposition
- les règles relatives aux questions orales

Le projet de règlement intérieur, joint en annexe, a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération

Précise que ce règlement entre en vigueur à compter de son adoption

Autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à son application

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 06 mai 2026.*

Le Maire, Valérie CHALLON.

Le Maire

Valérie CHALLON

